

Le président,
le conseil
d'administration
et les membres
de Strasbourg
Place Financière
présentent leurs

meilleurs
vœux pour
2009

à tous leurs lecteurs !

Comptes consolidés : qu'en pensent les PME de l'Est de la France ?

Pourquoi mener une enquête sur la pratique des comptes consolidés dans l'Est ? Pourquoi s'intéresser à une technique déjà bien ancrée dans notre paysage financier ?

Quelques années après la mise en œuvre de différentes réglementations visant à normaliser les pratiques françaises en matière de comptes consolidés puis l'arrivée des normes IFRS qui conduit à modifier en profondeur certains concepts comptables établis, **KPMG publie une étude régionale sur les pratiques des groupes de l'Est (Champagne-Ardenne, Alsace et Lorraine) en matière de comptes consolidés. Cette étude permet d'avoir une vision actuelle d'une centaine de groupes sur ce sujet de plus en plus actuel.**

En effet, force est de constater l'importance croissante des groupes de sociétés dans notre économie. Différentes motivations participent à ce développement dont la volonté de créer des structures juridiques distinctes pour segmenter les activités, canaliser les risques, faire appel à des capitaux externes ou encore transmettre.

Pour les dirigeants, l'utilisation des comptes consolidés est un outil de gestion interne qui contribue à la définition de la stratégie et mesure la performance : en effet, l'autonomie des méthodes de consolidation permet de se rapprocher des méthodes de reporting interne.

Pour les actionnaires et les tiers, la consolidation constitue un outil de contrôle externe indispensable. Les partenaires financiers, les créanciers et les actionnaires y trouvent les résultats de la stratégie déployée par un groupe.

Huit ans après une refonte majeure des normes de consolidation françaises, il est désormais possible aux groupes de toute taille d'adopter le référentiel international des IFRS pour l'établissement de leurs comptes consolidés.

Ainsi, compte tenu de cette actualité et des enjeux, notre enquête sur la pratique des comptes consoli-

dés se veut une base de réflexion et un retour d'information par les émetteurs de comptes consolidés sur les choix opérés par les entreprises de la région Est de la France.

L'état des lieux sur la pratique des groupes de l'Est de la France (Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace) en matière de comptes consolidés nous a permis de dresser un bilan de la situation d'une centaine de dirigeants de PME / PMI, et de sociétés cotées au travers de trois grands questionnements :

Quels intérêts ou utilisations trouvent-ils dans les comptes consolidés ?

Comment appliquent-ils déjà actuellement les normes françaises, pour l'essentiel révisées par le règlement CRC 99-02 en vigueur depuis 2000 puis par le règlement 2005-10 ?

Comment envisagent-ils l'adoption des normes IFRS ?

L'étude démontre que l'objectif d'harmonisation poursuivi par les normes internationales reste d'actualité. La taille des groupes ressort clairement comme étant un élément discriminant de cette diversité de pratiques, pour ce qui est :

- des formats de communication financière utilisés,
- des destinataires visés par cette information,
- de l'analyse de gestion consolidée pratiquée,
- de la maîtrise des processus d'évaluation des incorporels.

Il est probable que cette diversité soit également liée à l'importance des moyens matériels et humains disponibles pour traiter ces questions.

Toutefois, on note, dans un certain nombre de situations, une appropriation des pratiques des grands groupes par les groupes de taille plus modeste. Ceci pourrait traduire une prise de conscience de l'intérêt et de l'utilité qu'ont la consolidation sur le management et le pilotage des groupes. Cette analyse se confirmera si cette tendance se poursuit.

Si l'on en juge par le degré d'application des méthodes préférentielles et par les efforts déployés par bon nombre d'entreprises pour appliquer les nouveaux règlements sur les actifs, les groupes de l'Est de la France sont pour une large majorité sur la voie des IFRS. Le travail à réaliser en matière de formation et de diagnostic reste toutefois important.

La communication financière reste généralement réalisée à partir de documents établis au format réglementaire. Ainsi, peu de communication est encore faite autour de ratios, ou d'activité sectorielle. Ceci reflète la difficulté pour les groupes de faire évoluer leur communication vers des approches faisant appel à des notions plus économiques ou de juste valeur.

Cette pratique peut également traduire une volonté de confidentialité en particulier au niveau des approches sectorielles. Les directeurs financiers ne sont pas les seuls concernés par l'évolution des normes comptables. Aussi, pour mettre en œuvre ces évolutions, c'est auprès de l'ensemble de la communauté financière (actionnaires, banquiers,...) et des directions d'entreprises qu'il convient de faire preuve de pédagogie afin que les nouveaux concepts de cette information financière soient appréhendés en toute confiance.

Une interrogation fait débat au sein des organes normalisateurs et même de la profession comptable: les normes comptables doivent-elles s'appliquer de la même manière à toute entreprise quelle que soit sa taille ou un niveau d'exigence moins important peut-il être accepté pour des PME ?

Le projet IFRS pour les PME fait actuellement débat en Europe: ce projet vise à proposer un référentiel comptable harmonisé mais simplifié par rapport aux « Full IFRS ».

Ainsi, divers points ressortent et en particulier une tendance des PME à adopter des principes et méthodes qui étaient jusqu'à présent limités aux sociétés cotées (délais de production courts, adoption des normes IFRS, développement d'une communication autour d'outils plus financiers comme le tableau des flux de trésorerie,...). Cependant, des progrès semblent encore devoir être accomplis pour répondre à l'ensemble de la réglementation et particulièrement en matière de suivi des actifs incorporels. De même, certains résultats font ressortir l'existence d'attentes des entreprises en matière d'information et de formation sur ces règles qui sont souvent perçues comme de plus en plus complexes.

Le projet de normes IFRS adapté aux risques et aux contraintes des PME pourrait également être une réponse pour faciliter la maîtrise et l'application de l'ensemble des textes. Toutefois, ce sujet fait actuellement débat au sein de la profession et des organismes normalisateurs.

KPMG en France

KPMG est le premier cabinet français d'audit, d'expertise comptable et de conseil* avec un chiffre d'affaires de 757 M€. Le cabinet est présent en région dans 194 villes et est membre de KPMG International, réseau mondial de cabinets présents dans 145 pays. Le Cabinet compte 20 % des PME françaises parmi ses 65 000 clients.

* Source La Profession Comptable 2007

Contact :
KPMG Audit - Denis Trautmann,
Directeur Associé - Tel : 03 90 22 06 60
E.mail : denistrautmann@kpmg.com

L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE

(source : Banque de France Strasbourg)

